



Dossier de presse • Décembre 2022

DASTRI FÊTE SES 10 ANS

RETOUR SUR UNE FILIÈRE QUI A SU SE RENOUVELER



SOMMAIRE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE	3
10 ANS EN 20 DATES CLÉS	6
10 ANS EN 20 CHIFFRES CLÉS	9
LES ENTREPRISES ADHÉRENTES	10
LES PRODUITS CONCERNÉS PAR LA FILIÈRE DASRI	11
SCHÉMA OPÉRATIONNEL	13
UNE FILIÈRE QUI S'ANCRE DANS L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE	14
UNE FILIÈRE ENGAGÉE DANS LA LUTTE CONTRE LA PANDÉMIE	17
PERSPECTIVES 2023 - 2028	19



DIX ANS D'ENGAGEMENT DE DASTRI AU SERVICE DES PATIENTS ET DE LA SOCIÉTÉ

Créé il y a dix ans pour collecter et traiter les déchets de soins perforants des patients en auto-traitement, le dispositif DASTRI a démontré son efficacité pour répondre à des enjeux de santé publique. Alors que le processus de ré-agrément est en cours, les pouvoirs publics réhaussent les objectifs fixés à l'éco-organisme, qui entend renforcer son ancrage dans l'économie circulaire et apporter sa contribution à la lutte contre le réchauffement climatique.

2012-2022 : une REP en mouvement

Depuis la création de DASTRI et son agrément par les pouvoirs publics fin 2012, la filière dédiée à la collecte et au traitement des déchets d'activité de soins à risques infectieux (DASRI) perforants des patients en auto-traitement n'a cessé de se déployer :

- En dix ans, le nombre de pathologies entrant dans le périmètre de la filière a doublé.
- Celui des adhérents, qui ont décidé de transférer à DASTRI leur obligation de prendre en charge la fin de vie de leurs produits, a significativement augmenté.
- Le nombre de points de collecte au service des patients a plus que quadruplé : la France, Outre-mer inclus, en compte désormais 20 239 alors que le cahier des charges initial en imposait 5 000.
- Preuve de la montée en puissance rapide de l'éco-organisme, le tonnage de déchets conventionnels patients¹ collecté et traité par l'éco-organisme est ainsi passé de 25 tonnes en 2013 à 1 778 tonnes en 2022.
- Enfin, neuf ans après son premier agrément, DASTRI a été agréé, fin 2021, pour prendre en charge les DASRI avec électronique (e-DASRI), issus des dispositifs médicaux connectés dont l'utilisation s'accroît avec l'essor de l'e-santé.

« Nous étions la filière REP dotée de l'objectif le plus exigeant, enjeu de santé publique oblige ! Réussir, en quelques années seulement, à collecter et traiter 80 % des DASRI perforants » déclare Laurence Bouret, Déléguée générale de DASTRI depuis janvier 2013. « Cet objectif, nous l'avons atteint, grâce à la mobilisation des patients, des pharmaciens, de nos opérateurs de collecte et des fabricants des boîtes DASTRI, distribuées gratuitement aux patients. Et ceci, alors que depuis 2020 et la crise sanitaire, la filière a été confrontée à un défi inédit ».

1. Poids des contenants inclus



Une filière engagée dans la lutte contre la pandémie de Covid-19

Au cours de ces dix années, la filière DASRI a été conduite à s'impliquer hors de son périmètre d'agrément pour répondre à des enjeux de santé publique. En 2015, les pouvoirs publics ont ainsi demandé à DASTRI de prendre en charge les auto-piqueurs usagés des autotests VIH, suite à leur commercialisation en pharmacie². Autre exemple : alors que le principe de la vaccination en pharmacie contre la grippe était testé dans deux régions de l'hexagone à l'occasion de la campagne 2017-2018, DASTRI s'était mobilisé pour accompagner les pharmaciens et les pouvoirs publics dans le cadre de cette expérimentation.

À partir de 2020, la prise en charge des déchets de tests et de vaccination Covid a, elle, été d'une toute autre ampleur. Pour lutter contre la pandémie, qui touchait des millions de personnes avec un risque léthal important et un impact de désorganisation considérable sur le système de santé hospitalier, les pouvoirs publics ont associé les officines à l'effort de test et de vaccination. Et demandé à DASTRI de collecter les déchets professionnels des pharmaciens, hors périmètre d'agrément, en contrepartie d'une subvention publique prorogée jusqu'en août 2022.

Un défi relevé par l'éco-organisme qui a su, dans l'urgence, mobiliser ses partenaires -opérateurs de collecte et fabricants de contenants- pour prendre en charge un surcroît d'activité considérable, compte tenu de l'implication des pharmaciens : 58 millions de tests et 11 millions de vaccins Covid ont été réalisés en pharmacie en 2021. Le tonnage global (contenants inclus) traité par DASTRI en 2021 s'est ainsi élevé à 2 127 tonnes, soit + 46 % vs 2020.

« En 2021, année hors norme, la filière DASTRI a prouvé son utilité, au service de la société » souligne Yannick Jegou, administrateur de DASTRI depuis 2012 et Président depuis 2018. *« Mais, à l'avenir, la prise en charge des DASRI professionnels des pharmaciens doit trouver un modèle de financement pérenne, en cohérence avec l'extension des missions confiées aux pharmaciens ».*

La filière DASTRI face aux défis de l'économie circulaire

Depuis l'origine, la filière DASTRI est une REP atypique, car au croisement d'enjeux de santé et d'environnement. Si la réglementation sanitaire en vigueur impose toujours l'élimination des dispositifs médicaux perforants conventionnels en fin de vie par incinération ou prétraitement par désinfection et non leur recyclage, les évolutions juridiques intervenues depuis la loi AGECE de février 2020 et les expérimentations initiées par DASTRI vont permettre de renforcer progressivement l'ancrage de la filière dans l'économie circulaire et sa contribution à la réduction des émissions de GES³.

Concernant les e-DASRI, l'unité de séparation pour recyclage de ces déchets, implantée à Besançon au sein du DASTRI Lab -le centre technique et d'expérimentations de l'éco-organisme-, sera opérationnelle en 2023.

À plus long terme, l'objectif est de pouvoir recycler certains dispositifs médicaux conventionnels, qui représentent encore la majeure partie des produits utilisés par les patients. Ces DM sécurisés suivraient le même circuit que les e-DASRI, ce qui diminuerait la quantité de boîtes à aiguilles jaunes utilisées pour stocker les DASRI conventionnels.

Alors qu'en dix ans, DASTRI a produit, distribué et éliminé près de 23 millions de boîtes jaunes, une autre façon de réduire le recours à ces boîtes en plastique -et donc l'utilisation de matière première pour leur production ainsi que le total des émissions générées par leur fabrication, leur transport et leur élimination- consisterait à mettre en place un dispositif de réemploi de ces contenants. En parallèle, DASTRI travaille avec les fabricants pour augmenter et généraliser l'intégration de matériaux recyclés dans ces contenants.

2. Ces produits sont intégrés dans le périmètre de la filière depuis le 1^{er} janvier 2017.

3. Gaz à effet de serre



PERSPECTIVES 2028

Atteindre des objectifs de collecte et de recyclage exigeants

Avec la filière DASTRI, la France s'est dotée, il y a dix ans, d'un dispositif national unique au monde. Aujourd'hui, alors que le processus de ré-agrément est en cours, les pouvoirs publics réhaussent le niveau d'exigence fixé à l'éco-organisme :

- L'objectif de taux de collecte des DASRI conventionnels est fixé à 85 % à l'horizon 2025, avec un objectif sous-jacent à 90 % d'ici la fin de l'agrément en 2028.
- Pour les e-DASRI, il est fixé à 60 % en 2028 et à 50 % dès 2023, soit deux ans seulement après l'agrément de DASTRI pour cette catégorie. Le taux de recyclage des e-DASRI collectés est, quant à lui, fixé à 60 % dès 2023, puis à 70 % à l'horizon 2028.

« Si nous sommes réagréés pour les six prochaines années, nous sommes confiants dans notre capacité à atteindre ces objectifs très exigeants grâce notamment à l'engagement de toutes les parties prenantes de la filière, avec lesquelles nous avons progressivement construit, ces dix dernières années, des relations partenariales robustes sur la base d'une confiance réciproque » déclare Laurence Bouret.
« Nous consacrerons en particulier 2 % du budget annuel à des projets innovants, en lien notamment avec l'éco-conception des produits concernés, de façon à accompagner nos adhérents. Et nous renforcerons également notre communication pour accroître la notoriété des boîtes violettes en carton -destinées à collecter les e-DASRI- et aider patients et pharmaciens à bien utiliser les deux catégories de contenants désormais proposés par l'éco-organisme ».

À propos de DASTRI

Agréé par les pouvoirs publics pour la deuxième fois en décembre 2016, DASTRI est un éco-organisme atypique, financé en totalité par les industriels de santé (entreprises du médicament et fabricants de dispositifs médicaux). DASTRI met à disposition des patients en auto-traitement et des utilisateurs d'autotests de diagnostic une solution de proximité simple et sécurisée pour l'élimination des déchets perforants qu'ils produisent à leur domicile et qui représentent un risque pour la collectivité. DASTRI inscrit son action en partenariat avec les acteurs de santé et les acteurs institutionnels. La filière s'appuie sur la distribution gratuite de contenants (boîtes à aiguilles jaunes pour les DASRI conventionnels et boîtes violettes pour les DASRI avec électronique) par les 20 787 pharmacies d'officine de l'Hexagone et d'Outre-mer et sur un réseau très dense de 20 239 points de collecte en apport volontaire. À vocation d'abord sanitaire, l'éco-organisme entend néanmoins innover pour réduire les impacts environnementaux en tenant compte des spécificités et des contraintes de la filière.

Plus d'informations : www.dastri.fr

Visuels en téléchargement sur www.dastri.fr/espace-presse

Contact Presse



Nadia Meyer, Directrice de la Communication

06 35 34 35 80

nadia.meyer@dastri.fr



Laurence Bouret, Déléguée Générale

06 24 56 04 82

laurence.bouret@dastri.fr





10 ANS EN 20 DATES CLÉS

DÉCEMBRE 2012

DASTRI est agréé par les pouvoirs publics pour une durée de quatre ans, en tant qu'éco-organisme national chargé de la collecte et du traitement des DASRI perforants des patients en auto-traitement.

JANVIER 2013

Mise en ligne du site internet www.dastri.fr. Il sera progressivement enrichi au fil des années avec notamment, en août 2013, la mise en ligne de l'outil de géolocalisation des points de collecte du réseau DASTRI.

MAI 2013

DASTRI commence la distribution des boîtes à aiguilles jaunes à couvercle vert en pharmacie. La réglementation impose à toutes les officines de les mettre à disposition des patients en auto-traitement gratuitement, pour qu'ils y stockent leurs déchets perforants.

NOVEMBRE 2013

Accord de consensus concernant les modalités de constitution du réseau DASTRI cosigné par les représentants des pharmaciens, les ministères de la Santé et de l'Environnement et l'éco-organisme.

SEPTEMBRE 2014

Premières enquêtes IFOP-DASTRI Patients et Pharmaciens pour évaluer les perceptions de ces deux parties prenantes concernant la filière. Une mesure barométrique est réalisée chaque année.

NOVEMBRE 2014

Tous en Boîte : première campagne de communication nationale multi-cibles et multicanal.

SEPTEMBRE 2015

Suite à l'autorisation de commercialisation des autotests VIH en pharmacie et à la demande des pouvoirs publics, DASTRI prend en charge la collecte et le traitement des autotesteurs, hors périmètre de son agrément.

MARS 2016

DASTRI se lance sur les réseaux sociaux.



DÉCEMBRE 2016

L'éco-organisme est réagréé pour six ans. Le périmètre de l'agrément est élargi aux autotests de diagnostic de maladies infectieuses transmissibles.

JUIN 2017

DASTRI inaugure à la Réunion et à Mayotte la démarche Les Territoires Ont La Parole. Ces rendez-vous annuels avec l'ensemble des parties prenantes, organisés à l'échelle locale, ont pour objet de partager et d'analyser les résultats de la filière et définir des plans d'action.

OCTOBRE 2017

Alors que l'éco-organisme n'a pas été agréé fin 2016 pour prendre en charge les DASRI avec électronique, il est autorisé à prendre en charge sous statut dérogatoire, suite à l'avis positif du Haut Conseil de la Santé Publique, la fin de vie des pompes Omnipod fabriquées par Insulet et commercialisées en France par Ypsomed. Ce circuit expérimental permettra à DASTRI d'amorcer ainsi l'engagement de la filière dans l'économie circulaire en recyclant plus de 14 millions de piles.

JUILLET 2018

Premier contrôle de DASTRI par la Cour des Comptes. Le rapport définitif, rendu en novembre 2019, conclut que le contrôle « n'a fait ressortir aucun dysfonctionnement majeur, tant dans l'ensemble de la filière que dans la gestion interne de DASTRI ». Il souligne que « les instances de gouvernance... fonctionnent correctement... Les procédures sont formalisées et plusieurs indicateurs pertinents permettent de suivre précisément l'activité de DASTRI ».

SEPTEMBRE 2018

Extension du périmètre géographique de la filière à la Principauté de Monaco.

JUILLET 2019

Forum international des filières REP, coorganisé par DASTRI et le Global Product Stewardship Council et soutenu par un collectif de huit éco-organismes français. Il réunit à Paris pendant deux jours plus de 200 participants de 27 pays et 55 intervenants.

FÉVRIER 2020

Promulgation de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC). Son article 62 précise que la filière des « dispositifs médicaux perforants utilisés par les patients en auto-traitement et les utilisateurs d'autotests (...) comprendra également à compter du 1^{er} janvier 2021, les équipements électriques ou électroniques associés à un tel dispositif ». La loi AGEC impose également à toutes les officines de collecter les DASRI et les e-DASRI des patients, alors que, depuis 2013, l'intégration dans le réseau DASTRI reposait sur le volontariat.



NOVEMBRE 2020

Signature d'une convention entre DASTRI et la DGS précisant les modalités de prise en charge des DASRI principalement issus des campagnes de dépistage et de vaccination contre la COVID-19 mises en œuvre par les pharmaciens. S'agissant de DASRI professionnels, ces déchets n'entrent pas dans le périmètre de la filière REP DASRI.

AVRIL 2021

Prolongation de la convention DASTRI- DGS jusqu'au 31 décembre 2021. La subvention pour la collecte et le traitement des déchets de tests et de vaccins Covid sera reconduite jusqu'en août 2022.

DÉCEMBRE 2021

Publication de l'arrêté du 10 décembre après le décret d'application de la loi AGECE du 10 septembre concernant les équipements électriques et électroniques associés à des dispositifs médicaux perforants. Extension de l'agrément de DASTRI le 28 décembre 2021 pour un an.

MARS 2022

Lancement de la campagne nationale multicibles et multicanal : Plus simple pour tous, meilleur pour la planète. Objectif : présenter aux pharmaciens et aux patients la boîte violette dédiée au stockage des e-DASRI (capteurs de glucose en continu, pompes patch à insuline...).

JUILLET 2022

Troisième extension du nombre de pathologies entrant dans le périmètre de la filière, après une première extension en mai 2016 et une seconde en décembre 2017. 36 pathologies sont désormais couvertes par la filière DASTRI.



10 ANS EN 20 CHIFFRES CLÉS

En dix ans, la filière DASTRI a profondément évolué. Le nombre de bénéficiaires potentiels s'est accru de près de 30 %, traduction de la montée en puissance des pratiques d'auto-traitement et du nombre croissant de pathologies concernées.

Même évolution concernant le nombre d'unités de dispositifs médicaux (DM) mises en marché par les adhérents de DASTRI. En parallèle, le réseau de points de collecte a plus que quadruplé pour offrir aux patients un réel service de proximité. Conséquence : depuis 2017, le taux de collecte dépasse l'objectif de 80 % du gisement estimé et le tonnage brut à traiter a très fortement augmenté.

2013



30 (en janvier 2013)

ADHÉRENTS

18

PATHOLOGIES

1,4 million

PATIENTS EN AUTO-TRAITEMENT

10 familles de
PCT conventionnels

FAMILLES DE PRODUITS PCT

1,07 milliard

UNITÉS DE DM DÉCLARÉES

1,12 million de boîtes jaunes

BOÎTES DISTRIBUÉES

4 516

POINTS DE COLLECTE

25

TONNAGE COLLECTÉ ET TRAITÉ¹

7%

TAUX DE COLLECTE

6,4 millions €
(En 2014, première année complète
de collecte et traitement)COÛT DE LA FILIÈRE
POUR LES ADHÉRENTS

2022



77

36

1,8 million

12 familles de produits conventionnels
2 familles de produits connectés

1,36 milliard

4,34 millions de boîtes jaunes
93 milliers de boîtes violettes

20 234

1 778

81%

11,3 millions €
(Hors DASRIe)

1. Poids des contenants inclus et hors DASRI professionnels des pharmaciens (tests Covid, vaccins grippe et Covid) en 2022

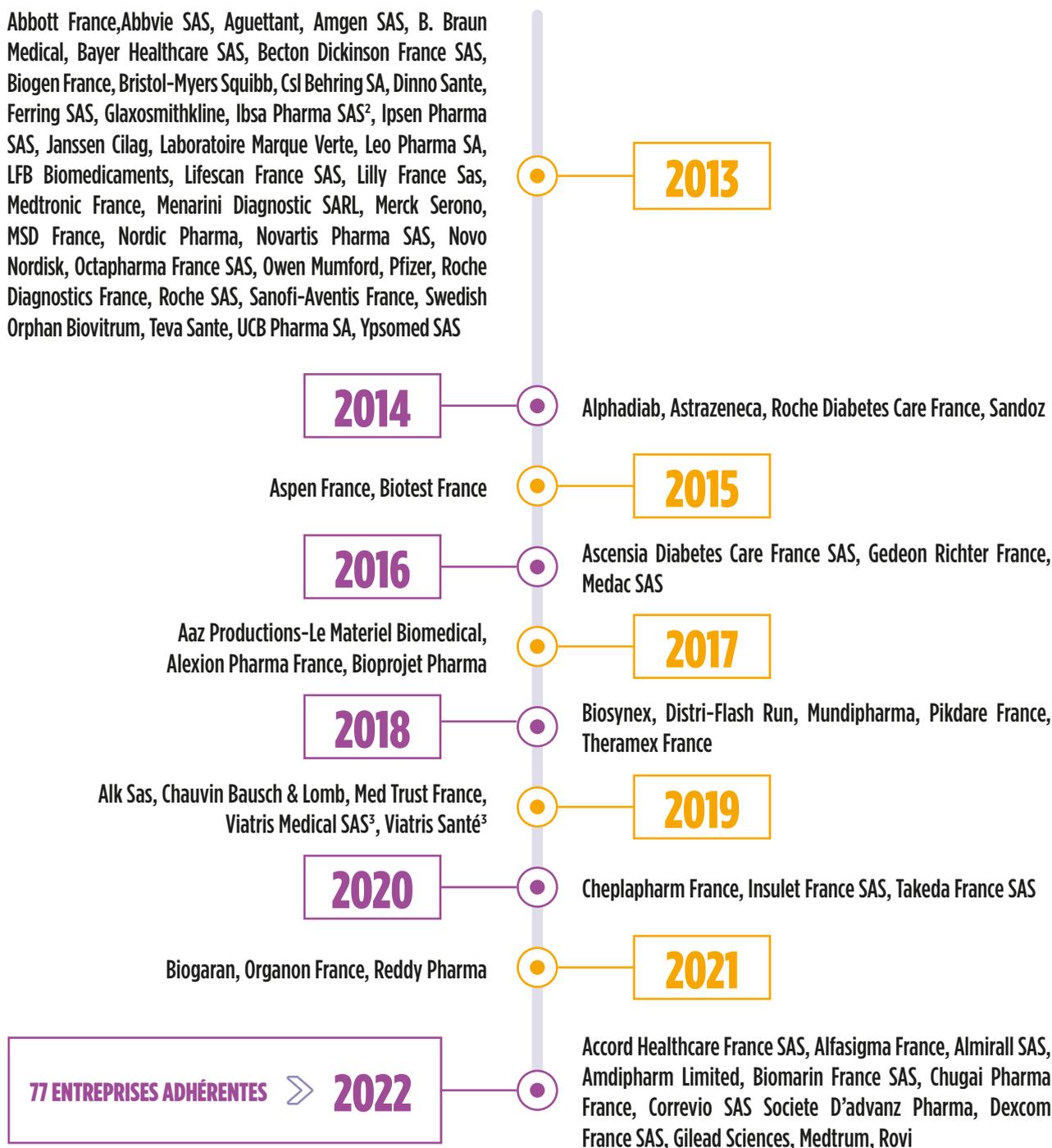


LES ENTREPRISES ADHÉRENTES

En dix ans, le nombre d'adhérents de DASTRI a plus que doublé. Preuve des capacités d'innovation du secteur de la santé et du développement de l'auto-traitement. Les 77 adhérents de DASTRI -grands groupes ou PME- reflètent une grande diversité d'entreprises.

80 % d'entre eux sont des filiales dont les sociétés mères et les départements R&D sont basés hors de France, dans dix-neuf pays : Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Chine, Danemark, Espagne, Etats-Unis, Grande-Bretagne, Hongrie, Inde, Irlande, Israël, Italie, Japon, Suède, Suisse.

Abbott France, Abbvie SAS, Aguetant, Amgen SAS, B. Braun Medical, Bayer Healthcare SAS, Becton Dickinson France SAS, Biogen France, Bristol-Myers Squibb, Csl Behring SA, Dinno Sante, Ferring SAS, Glaxosmithkline, Ibsa Pharma SAS², Ipsen Pharma SAS, Janssen Cilag, Laboratoire Marque Verte, Leo Pharma SA, LFB Biomedicaments, Lifescan France SAS, Lilly France Sas, Medtronic France, Menarini Diagnostic SARL, Merck Serono, MSD France, Nordic Pharma, Novartis Pharma SAS, Novo Nordisk, Octapharma France SAS, Owen Mumford, Pfizer, Roche Diagnostics France, Roche SAS, Sanofi-Aventis France, Swedish Orphan Biovitrum, Teva Sante, UCB Pharma SA, Ypsomed SAS



2. Sous le nom de Laboratoire Genévrier jusqu'en 2020

3. Sous le nom de Mylan jusqu'en 2022



LES PRODUITS CONCERNÉS PAR LA FILIÈRE DASRI

DASTRI prend en charge les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) perforants produits par des patients en auto-traitement.

Ces déchets peuvent provoquer des accidents d'exposition au sang (AES) pour les agents de tri, lorsqu'ils sont jetés avec les ordures ménagères. Aiguilles à stylos, seringues, lancettes ou encore cathéters sont des DASRI conventionnels. Ils doivent être triés et déposés dans les boîtes jaunes DASTRI (les stylos à insuline sans aiguille, les cotons, les compresses ou encore les bandelettes ne sont pas concernés).

12 familles de DM perforants conventionnels



Lancette et auto-piqueur à barillet



Aiguille à stylo



Aiguille seule



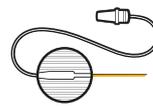
Microperfuseur



Set de transfert, adaptateur flacon, aiguille de transfert, mix 2 vial



Autopiqueur



Cathéter



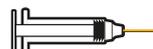
Cathéter tout en un type MIO



Stylo avec aiguille sertie ou aiguille rétractable



Seringue avec aiguille solidaire



Seringue type IMJECT



Applicateur



Depuis 2022, DASTRI collecte également les dispositifs médicaux perforants connectés. Il s'agit de DASRI comptant parmi leurs composants des piles, des circuits imprimés qui doivent être recyclés. Cela concerne la pompe patch Omnipod et le capteur de glucose en continu Dexcom G6. Aussi appelés e-DASRI, ils sont à trier séparément par le patient, dans des boîtes violettes, afin d'être recyclés.

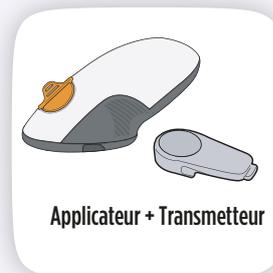
Les pharmacies jouent un rôle central dans la filière. Leur mission débute par la commande gratuite des boîtes (jaunes et violettes) sur le site dastri.fr, qui se charge ensuite de la livraison en cinq jours ouvrés. Par la suite, les pharmacies proposent ces boîtes aux patients en auto-traitement ou utilisateurs d'autotests.

Après utilisation, le patient trie ses déchets perforants et les dépose dans la boîte correspondant à son DASRI qu'il stocke à son domicile après avoir activé le système de fermeture provisoire, hors d'atteinte des enfants. Lorsque la boîte atteint sa limite de remplissage, le patient la rapporte à son pharmacien.

2 familles de DM perforants connectés



Pompe



Applicateur + Transmetteur



Les opérateurs agréés DASTRI passent ensuite en pharmacie selon des fréquences programmées pour enlever les déchets et les acheminer vers des centres de traitement spécifiques. Les DASRI conventionnels sont alors soit incinérés en co-incinération avec 90 % de déchets ménagers, soit prétraités par désinfection avant d'être incinérés ou enfouis comme des déchets non dangereux.

Les e-DASRI suivent un circuit de recyclage. DASTRI désinfecte les déchets avant de trier les différents éléments pour les envoyer à la filière de recyclage correspondante.

Patients, pharmaciens, industriels de santé et éco-organisme travaillent ensemble à sécuriser la collecte et le traitement de ces déchets à risques permettant ainsi d'éviter des accidents d'exposition au sang (AES), fondement de la filière DASRI.

Au total, **près de 2 millions de personnes atteintes d'une des 36 pathologies** définies par les arrêtés du 23 août 2011, 4 mai 2016, 18 décembre 2017 et 22 avril 2022, telles que le diabète ou les maladies auto-immunes, sont concernées par le tri leurs déchets perforants après administration de leur traitement.



Liste des 36 pathologies disponible sur www.dastri.fr/les-patients-en-auto-traitement





SCHÉMA OPÉRATIONNEL

pour les DASRI conventionnels et les DASRI avec électronique

DASTRI, UNE FILIÈRE GRATUITE ET DE PROXIMITÉ
À DESTINATION DES PATIENTS EN AUTO-TRAITEMENT
ET DES UTILISATEURS D'AUTOTESTS*



www.dastri.fr



DASTRI août 2022 - *Patients en auto-traitement et utilisateurs d'autotests de diagnostic de maladies infectieuses transmissibles





UNE FILIÈRE QUI S'ANCRE DANS L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Contrairement à celui des autres REP, l'enjeu de la filière DASTRI est avant tout sanitaire. La réglementation française impose qu'une fois collectés, les déchets de soins perforants à risques infectieux soient éliminés et non pas recyclés.

Mais, au cours des dix dernières années, de nouveaux dispositifs médicaux sont apparus sur le marché. Nés d'innovations de rupture, ils améliorent la gestion de la pathologie et apportent un vrai confort de vie aux personnes, en particulier diabétiques : les capteurs de glucose en continu permettent de surveiller sa glycémie en temps réel, sans devoir se piquer plusieurs fois par jour ; les pompes patch, de déclencher des injections d'insuline, sans avoir à manipuler des stylos ou des seringues. L'usage de ces dispositifs progresse donc d'année en année, en phase avec le développement de l'e-santé. Et, parce qu'ils associent perforant, piles et composant électronique, les e-DASRI générés par leur utilisation confrontent la filière à la problématique de l'économie circulaire, piles et cartes électroniques ne devant pas être incinérées ni prétraitées par désinfection.



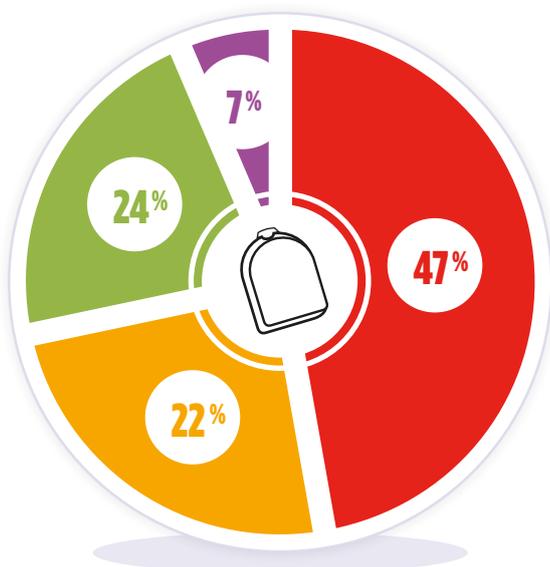
Séparer les composants des e-DASRI pour les recycler

Les évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis 2020 -loi AGEC de février 2020, décret concernant les équipements électriques et électroniques associés à des dispositifs médicaux perforants puis arrêté définissant les conditions de collecte, d'entreposage, de transport et de traitement des e-DASRI en 2021- ont abouti, le 28 décembre 2021, à l'agrément de DASTRI pour la collecte et le traitement des e-DASRI.



5 ANS D'EXPÉRIMENTATION AVEC INSULET

Depuis 2018, DASTRI a conduit hors agrément et sur base contractuelle une première démarche de séparation pour recyclage concernant les pompes patch commercialisées en France par Insulet. Centrée sur les piles contenues dans ces pompes à insuline, elle a permis de recycler 14 millions de piles.



Composition d'une pompe patch Omnipod

- plastique
- métal
- piles
- cartes électroniques





La filière de séparation pour recyclage de ces déchets sera opérationnelle d'ici juin 2023 et implantée à Besançon au sein du DASTRI Lab, le centre technique et d'expérimentation de l'éco-organisme. Pour mettre au point des process de recyclage innovants, l'éco-organisme a travaillé avec SUP MICROTECH ENSMM⁴.

Ils permettront de séparer quatre fractions matière présentes dans les dispositifs médicaux avec électronique : plastique, piles, métaux et cartes de circuits imprimés.

Quant à la mise en œuvre industrielle, elle a été développée avec une société coopérative et participative reconnue pour son implication dans l'économie circulaire et se décompose en quatre étapes : déconditionnement, démantèlement, désinfection, séparation.

Recycler des DASRI conventionnels sécurisés ?

Autre piste envisagée pour ancrer davantage la filière DASTRI dans l'économie circulaire : celle consistant à recycler certains dispositifs médicaux conventionnels, qui représentent encore aujourd'hui la majeure partie des DM utilisés par les patients en auto-traitement.

Un niveau de sécurisation suffisant, garantissant la sécurité des personnes lors de la gestion de la fin de vie du produit, permettrait d'explorer, comme pour les DASRI avec électronique, le recyclage des DM conventionnels perforants usagés, et notamment celui des plastiques de qualité (polycarbonates, polypropylènes...) qui constituent la principale composante de ces produits. Ces DM sécurisés suivraient alors le même circuit que les e-DASRI, ce qui réduirait également l'emploi des boîtes à aiguilles fabriquées à partir de plastique d'origine fossile utilisées pour stocker les DASRI conventionnels perforants.

Dans cette optique, DASTRI participe au groupe de travail WG8 visant à réviser la norme ISO 23908 « Protection contre les blessures par perforants », qui précise les exigences et méthodes d'essai. Cette norme ne contenant pas d'éléments techniques concernant les tests et les niveaux de performance des systèmes de sécurisation, DASTRI a engagé, en partenariat avec l'ISIFC⁵, des travaux concernant un projet de référentiel de sécurisation, l'objectif étant de mettre en place des protocoles de tests des systèmes de sécurisation pour alimenter les travaux du groupe de travail WG8.

Des contenants intégrant des matériaux recyclés

Les emballages primaires -boîtes à aiguilles en plastique jaune pour les DASRI conventionnels, boîtes en carton de couleur violette pour les e-DASRI- et les emballages secondaires -fûts plastique et caisses cartons jaunes ou violettes pour stocker les boites des patients en pharmacie- peuvent également accélérer la dynamique de la filière dans l'économie circulaire.



- Depuis 2021, la grande boîte jaune Patients intègre 20% de plastique recyclé. Des tests sont en cours pour augmenter ce pourcentage progressivement.
- Des investigations sont en cours pour introduire du plastique recyclé dans la petite boîte jaune et dans les fûts plastique.
- Les caisses carton jaunes et violettes intègrent déjà depuis plusieurs années 70 à 80% de carton recyclé.

4. École Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques de Besançon.

5. Institut Supérieur d'Ingénieurs de Franche-Comté

Des boîtes à aiguilles réutilisables ?

De 2013 à 2021, DASTRI a produit, distribué et éliminé près de 23 millions de boîtes à aiguilles. Ces boîtes sont utilisées pendant une courte période (environ trois mois) et sont à usage unique, comme l'impose la réglementation.

Elles respectent des normes strictes et pourraient être réutilisées par le patient, ce qui permettrait d'allonger leur durée de vie à deux ou trois ans.

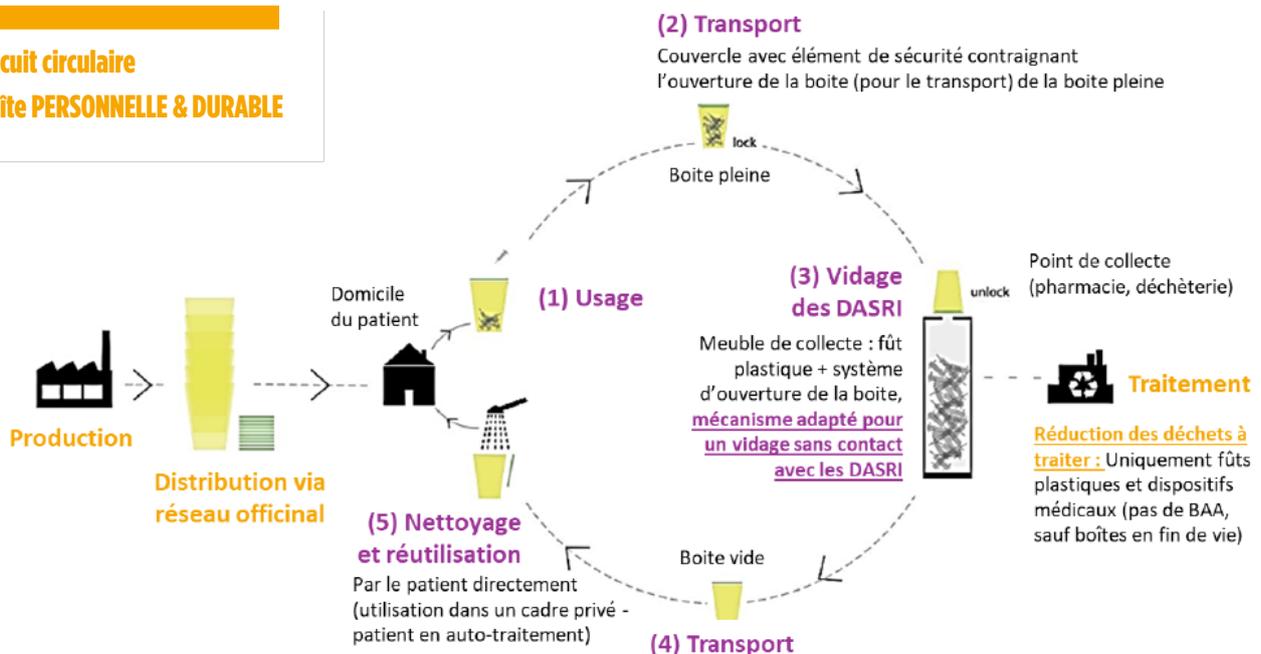
Aujourd'hui, le poids des boîtes, qui sont incinérées avec les DASRI, représente plus de 40 % du tonnage de déchets incinérés. Substituer un système de boîtes réutilisables au dispositif actuel de boîtes à usage unique aurait potentiellement un triple bénéfice :

- Réduire de manière conséquente la quantité de plastique incinéré.
- Diminuer les GES produits lors de la fabrication des boîtes et par la logistique de transport.
- Optimiser l'espace utilisé en pharmacie : un carton de 50 L contient une douzaine de boîtes grand format ; à mettre en perspective avec le stockage et le transport en vrac des DASRI.



Extrait des travaux engagés avec les élèves de l'ENSCI Ecole nationale supérieure de création industrielle

Circuit circulaire Boîte PERSONNELLE & DURABLE



DASTRI mettra en place un pilote au cours des trois prochaines années de son nouvel agrément pour tester ce dispositif sur certains territoires dans des points de collecte volontaires.



UNE FILIÈRE ENGAGÉE DANS LA LUTTE CONTRE LA PANDÉMIE

Atypique au regard des autres REP, la filière DASTRI a été créée fin 2012 pour répondre avant tout à un enjeu de santé publique : détourner les déchets de soins perforants à risques infectieux générés par les patients, lorsqu'ils se soignent sans avoir recours à un professionnel de santé, du flux des déchets ménagers. Objectif : éviter que les personnels de collecte et de tri ne se blessent au contact des aiguilles et autres piquants, ces accidents ayant de lourds impacts pour les victimes.

Huit ans après la création de la filière, cet engagement dans une démarche de santé publique a connu un développement inattendu avec la pandémie de Covid-19.

Les pharmaciens se mobilisent dans la lutte contre la Covid-19

Mars 2020 : la France est touchée à son tour par la pandémie Covid.

Des millions de personnes sont contaminées, avec un risque létal non négligeable. Le système de santé hospitalier est mis à rude épreuve. Les laboratoires redoublent d'effort pour mettre au point des tests de diagnostic de la maladie et des vaccins. Dès que ceux-ci sont disponibles, les pharmaciens se mobilisent, aux côtés des laboratoires de biologie et des centres de vaccination ouverts par les collectivités, pour contribuer à la lutte contre la Covid-19. Leur atout ? La proximité -20 800 officines maillent l'ensemble du territoire national- qui facilite l'accès aux tests et aux vaccins pour la population.

Cette implication des pharmaciens génère une forte production de DASRI professionnels perforants (les vaccins) ou pas (les tests antigéniques) à éliminer. Problème : contrairement aux infirmiers et aux médecins, les pharmaciens -qui ne généraient quasiment pas de déchets jusqu'alors - n'avaient pas contractualisé avec des opérateurs de collecte agréés pour les faire enlever.

La solution en urgence ? Demander à DASTRI, qui collecte les DASRI des patients dans plus de 18 000 pharmacies, de prendre en charge également ces déchets professionnels. Les pouvoirs publics sollicitent alors l'éco-organisme pour qu'il accepte de s'engager hors de son périmètre d'agrément, en contrepartie d'une subvention publique. Une première convention est signée entre la DGS et DASTRI en novembre 2020 pour la collecte et le traitement des déchets de tests Covid et des vaccins antigrippe. Une seconde convention, signée en avril 2021, précise les modalités de versement concernant les déchets de vaccins Covid.



6. À l'exception des déchets de vaccination contre la grippe, cette vaccination pouvant être pratiquée dans l'ensemble des pharmacies depuis fin 2019, après une phase d'expérimentation dans quelques régions.



2021, année hors norme pour DASTRI

Face à cet afflux inattendu de déchets à collecter et traiter, DASTRI s'organise avec ses prestataires -fabricants des boîtes et des caisses carton dans lesquelles seront stockés les déchets des professionnels, opérateurs en charge des enlèvements en pharmacie qui devront réorganiser leurs tournées- et fait front. Une cellule de crise est constituée, des réunions hebdomadaires organisées avec les opérateurs de collecte et les facilitateurs en Outre-mer. Une communication très opérationnelle, sur base de fiches pratiques, flash infos et posts sur les réseaux sociaux, est mise en place vis-à-vis des pharmaciens, pour leur exposer aussi clairement que possible les règles de tri différentes, selon qu'il s'agit des vaccins, des tests -antigéniques ou sérologiques- ou des autres déchets liés à ces activités.

Le bilan de l'année 2021 témoigne du surcroît d'activité auquel l'éco-organisme a su répondre pour contribuer à lutter contre la pandémie :

- Près de 4,5 millions de boîtes jaunes ont dû être fabriquées, alors que la moyenne des trois années précédentes était de 2,9 millions/an, soit une augmentation de 55 %.
- Dans le même temps, le nombre de caisses carton distribuées aux pharmacies, pour qu'elles y stockent les boîtes jaunes en attente d'enlèvement par les opérateurs de collecte, s'est élevé à près de 350 000, soit + 52 % vs 2020.
- Le nombre de tests Covid réalisés en pharmacie et traités par DASTRI en 2021 est évalué à plus de 58 millions. Auxquels s'ajoutent 11 millions de vaccins Covid et 3,7 millions de vaccins grippe. Soit un poids total (hors contenants) estimé à 412 tonnes.
- Sur l'ensemble de l'année 2021, le tonnage global (DASRI Patients + DASRI professionnels des pharmaciens) traité par la filière s'est élevé à 1 298 tonnes (poids net hors contenants), soit une augmentation de 60 % par rapport à 2020.

Une solution pérenne pour le financement des DASRI professionnels des pharmaciens

Ce surcroît d'activité s'est prolongé en 2022, plusieurs vagues de Covid se traduisant par une activité de tests soutenue dans les premiers mois de l'année et par des incitations à des rappels de vaccination. Mais les pouvoirs publics ont décidé de ne pas reconduire la subvention au-delà du 31 août 2022.

En parallèle, l'activité de vaccination hors Covid des pharmaciens va s'amplifier : la vaccination grippe, à l'origine limitée aux populations fragiles, est désormais autorisée pour toutes les personnes de plus de seize ans. Et le principe de la vaccination en pharmacie est élargi à une vingtaine de pathologies (tétanos, coqueluche, rougeole...) pour les personnes de seize ans et plus.

Les pharmaciens doivent donc désormais, comme les autres professionnels de santé libéraux, organiser et financer la prise en charge de leurs DASRI. La filière DASTRI, financée par les entreprises du médicament et les fabricants de dispositifs médicaux utilisés par les patients en auto-traitement, ne peut en effet les prendre en charge. Car accepter de financer la collecte et le traitement des DASRI des pharmaciens dans le cadre de la filière patients reviendrait à faire payer des adhérents qui ne sont pas les metteurs en marché de ces produits et n'en tirent donc aucun revenu.

Néanmoins, certains pharmaciens excipent de leur engagement non indemnisé dans la filière Patients -une obligation prévue par la loi AGEC de février 2020- pour demander que leurs DASRI Pro soient en échange pris en charge. D'où la dénonciation par la FSPF et l'USPO de la convention signée avec DASTRI, base du partenariat entre l'éco-organisme et les officines pour la gestion des DASRI patients.

Les échanges conduits actuellement par DASTRI avec les fabricants des produits et les représentants des pharmaciens doivent permettre de trouver une solution pérenne et partagée pour la gestion des DASRI des pharmaciens.



PERSPECTIVES 2023 - 2028

Atteindre des objectifs de taux de collecte et de recyclage ambitieux

Comparé à l'ensemble des autres éco-organismes -une trentaine depuis que la loi AGEC a créé de nouvelles filières à responsabilité élargie des producteurs-, DASTRI est l'éco-organisme doté des objectifs de taux de collecte les plus exigeants. Ce sera de nouveau le cas pour les prochaines années, si l'on se réfère au projet de cahier des charges publié par les pouvoirs publics le 11 novembre 2022. Enjeu de santé publique oblige !

Le premier défi des six prochaines années va donc consister à atteindre des objectifs de taux de collecte encore réhaussés et, concernant le recyclage des e-DASRI, une montée en puissance très rapide :

- L'objectif de taux de collecte des DASRI conventionnels est fixé à 85% à l'horizon 2025 (vs 80% pour 2022), avec un objectif sous-jacent à 90 % d'ici la fin de l'agrément.
- Pour les e-DASRI, il est fixé à 60% en 2028 et à 50% dès 2023, soit deux ans seulement après que DASTRI ait été agréé pour cette catégorie.
- Le taux de recyclage des e-DASRI collectés est, quant à lui, fixé à 60% dès 2023, puis à 70% à l'horizon 2028.

Pour y parvenir, DASTRI entend activer plusieurs leviers :

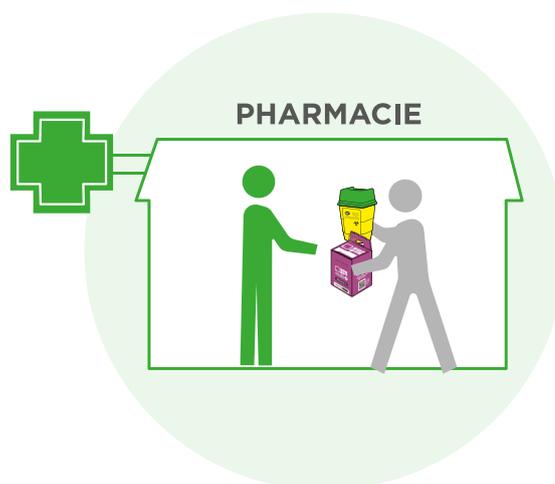
ACHEVER L'INTÉGRATION DE TOUTES LES PHARMACIES dans le réseau de points de collecte DASTRI. Plus le maillage du territoire est dense, plus la proximité est forte pour les patients en auto-traitement, et plus l'apport volontaire de leurs DASRI s'en trouve donc facilité. Aujourd'hui, certains regrettent encore que « leur pharmacien ne leur donne pas de boîte » ou « qu'il ne veut pas reprendre mes boîtes ».

Depuis février 2020 et la promulgation de la loi AGEC, cette obligation de collecte s'impose à toutes les pharmacies.

Mais, à fin septembre, 8% du réseau officinal (soit 1 554 officines) ne la remplit pas encore. Ce pourcentage est plus significatif dans certaines régions.

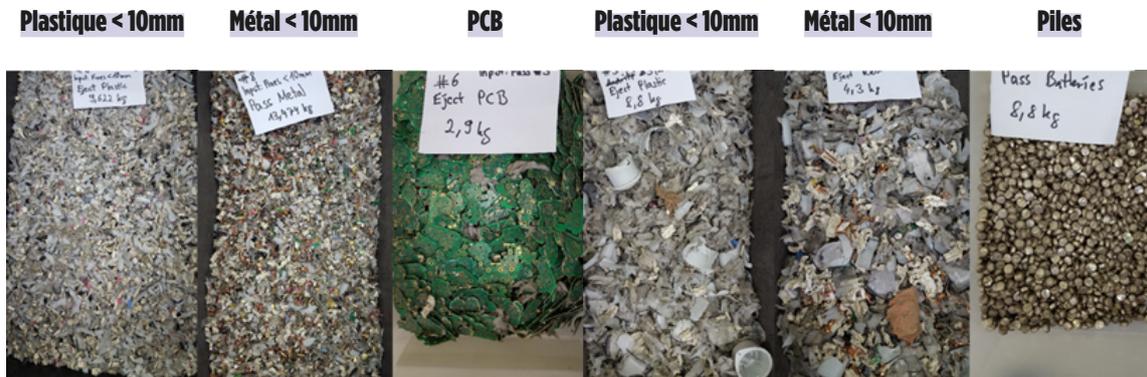
C'est le cas, par exemple, en Auvergne-Rhône-Alpes où il dépasse les 12% ou en Bretagne, où il atteint 17%.

RENFORCER LA COMMUNICATION. Depuis 2013, DASTRI a consacré en moyenne 7 % du budget annuel de la filière aux actions de communication auprès des différentes parties prenantes impliquées dans son fonctionnement : patients, pharmaciens, autres professionnels de santé, adhérents, collectivités locales... Cet effort de communication sera renforcé au cours des six prochaines années, à hauteur de 8 % du budget total. Et aura notamment pour objectif d'accroître la notoriété du dispositif des boîtes violettes, lancé au printemps 2022 pour collecter les e-DASRI.



METTRE EN ACTIVITÉ L'ÉQUIPEMENT DE SÉPARATION pour recyclage des e-DASRI. Implanté à Besançon, au sein du DASTRI Lab, il sera opérationnel dès juin 2023.

Visuels des fractions matière et des composants séparés à l'issue des tests



ACCOMPAGNER SES ADHÉRENTS en utilisant 2 % de son budget sur des projets innovants en lien notamment avec l'éco-conception des produits concernés par la filière DASRI. Des projets seront ainsi proposés aux entreprises adhérentes avec les élèves ingénieurs des écoles partenaires.

En parallèle, l'éco-organisme va mettre en place un système d'éco-modulation du montant des contributions. Ce mécanisme, qui découle de la loi AGEC, aura pour objectif de favoriser la recyclabilité des produits concernés. Un malus sera ainsi appliqué à partir de 2023, si le taux-cible de recyclabilité, calculé par un tiers indépendant et en application de la norme EN 45554, n'est pas atteint. Cette pénalité, qui pourrait être comprise entre 20 et 100 % de la contribution des adhérents, fera l'objet d'un vote chaque année en assemblée générale.

POUR SUIVRE LA MISE EN ŒUVRE D'UNE APPROCHE GLOBALE SPÉCIFIQUE DANS LES TERRITOIRES ULTRAMARINS. Au fil des années, cette démarche a porté ses fruits et permis de rapprocher la performance dans les DROM-COM de celle enregistrée dans l'Hexagone, malgré les difficultés propres à ces territoires. L'écart de taux de collecte, qui était encore de 30 points en 2017, s'est resserré à 7 points en 2021. Et n'était que de 3 points à fin septembre.



Le DASTRI Hub pour échanger sur les bonnes pratiques à l'échelle internationale

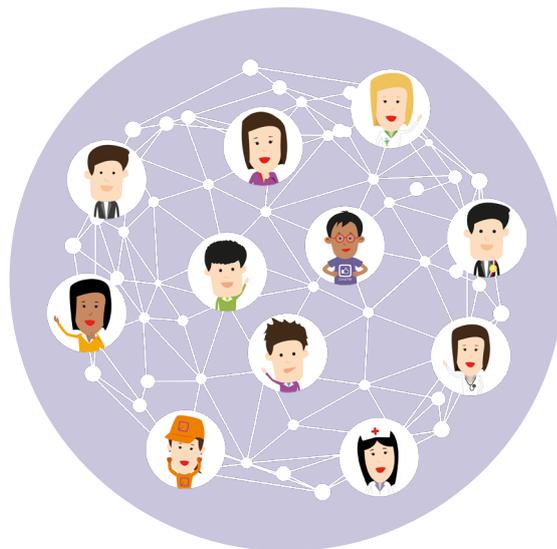
Avec la filière DASTRI, la France s'est dotée d'un dispositif national de collecte et de traitement des DASRI perforants des patients en auto-traitement unique au monde.

Du fait de la mondialisation qui s'exerce dans le domaine des produits de santé, comme dans beaucoup d'autres secteurs économiques, les adhérents de la filière, présents sur le marché français, reflètent une grande diversité d'entreprises : 80 % des adhérents de DASTRI sont des filiales d'entreprises dont les sièges sociaux et les centres de R&D sont basés hors de France, dans une vingtaine de pays : Etats-Unis, Suisse, Allemagne, Grande-Bretagne, Danemark, Suède, Italie, Chine, Inde, Australie...

Certains de ces pays ont initié une réflexion et, pour certains, déjà mis en place des systèmes de collecte et de traitement à une échelle locale. C'est le cas, par exemple, de trois Provinces du Canada. Et, aux Etats-Unis, de l'Etat de Californie. Plus près géographiquement, le Portugal réfléchit activement à compléter sa filière MNU par une filière DASRI.

Plus globalement, le système des filières à Responsabilité Elargie du Producteur est largement développé dans le monde. Lors du Forum des filières REP, coorganisé à Paris en 2019 par DASTRI et le Global Product Stewardship Council avec le soutien d'un collectif de huit éco-organismes français, l'OCDE en avait recensé plus de 400 !

L'ambition de DASTRI est donc, à travers le DASTRI Hub, de créer un outil de partage des bonnes pratiques et des connaissances autour de la thématique des REP en santé. Avec le DASTRI Hub, l'éco-organisme propose à ses adhérents -à l'échelle française et internationale- ainsi qu'aux structures responsables dans d'autres pays de filières de collecte et de traitement des DASRI perforants, de construire une base de données et des outils communs, de suivre et d'anticiper les évolutions juridiques et d'identifier les pratiques les plus efficaces.



Premier rendez-vous le 7 décembre

pour une conférence organisée au ministère de la Santé et de la prévention, à l'occasion des dix ans de DASTRI. Prémices de cet espace de discussion transnational, les résultats des échanges engagés entre DASTRI et HPSA, éco-organisme canadien en charges de la fin de vie des « pointus » depuis plus d'un an, seront présentés à l'occasion de cet événement.



DASTRI > 10 ans déjà !

Dix ans d'engagement au service des patients

RDV LE 7 DÉCEMBRE 2022
au Ministère des Solidarités et de la Santé

Plus d'informations sur www.dastri.fr

